

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 248

Montant du mandat.	38
Droit	75
Taxe d'exp. et fac.	
Totaux	38 75

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.  
 M. \_\_\_\_\_

25-59  
 NANTA



CH 17407

*Grandjean n° 30 de 1938*  
*du 2/5 au 1/5-110*

D.A.

Aurillac le 25 mai 1939



Monsieur le Prefet.

Y'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder le renouvellement de mon passeport.

Veuillez agréer Monsieur le Prefet mes salutations distinguées.



En pour M. le Maire  
 contre *[Signature]*  
 P. Gilliet  
 26 MAI 1939  
 AURILLAC, le

Le Maire  
 Le Conseiller Municipal  
*[Signature]*



au foy Gilliet: Pont du Beus - Aurillac

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 247

Montant du mandat.	38	75
Droit.....		75
Taxe d'exp <sup>tes</sup> et fact.		
TOTAL.....	38	75

L'émetteur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

25-75



CH 17408

*Proposé le 19/38*  
*du 30/5/39*  
*du 29/5/39*

Aurillac 25 mai 1939

D.A.



Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous demander  
 de bien vouloir m'accorder le  
 renouvellement de mon passeport

Vous prie d'agréer Monsieur le  
 Préfet mes salutations distinguées

*Éllit*



en pour Régistrations de la migration  
 contre  
 par M. *A. Éllit*  
 AURILLAC, le 26 MAI 1939



Le Maire  
 Le Conseiller Municipal  
*A. Courmont*

Robert Éllit. Pont du Buis. Aurillac